



**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
DU PUY EN VELAY**

Envoyé en préfecture le 01/07/2022

Reçu en préfecture le 01/07/2022

Affiché le

ID : 043-200073419-20220701-DEL_CC2022_195-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du jeudi 30 juin 2022**

Délibération n° 45

L'an deux mille vingt deux, le trente juin à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Centre Culturel de Vals, Avenue Charles Massot, sous la Présidence de Monsieur Michel JOUBERT.

Date de la
Convocation :
vendredi 24 juin
2022

Étaient présents :

Nombre de
conseillers
en exercice :
95

Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Laurent BARBALAT, Madame Sylvie BARBE, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Jean Yves BERAUD, Monsieur Michel BEGON, Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Olivier BERTRAND, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur André BRIVADIS, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Michel DESSIMOND, Madame Béatrice DIELEMAN, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Monsieur Michel FILERE, Madame Marie-Françoise FAVIER, Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Roland GERENTON, Monsieur Marc GIRAUD, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Roland GOBET, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Daniel JOUBERT, Monsieur Michel JOUBERT, Monsieur Roland LONJON, Madame Maguy MASSE, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean Claude MOREL, Madame Christiane MOSNIER, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Patrick NAVARRE, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Christine NOTON, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Gilles OGER, Madame Maryse POURRAT, Monsieur André ROCHE, Madame Marielle ROCHER, Monsieur Gilbert ROUX, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Yves TAFIN, Madame Dominique THOLLET, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Isabelle VERDUN

Date de
publication
au recueil des
actes
administratifs :

Ont donné procuration ou ont été représentés :

Monsieur Rémi BARBE à Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Paul BARD à Madame Mireille BARBE, Madame Brigitte BENAT à Madame Caroline BARRE, Madame Annie BOUCHET à Madame Maguy MASSE, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Jean-Marc BOYER à Madame Emilie MATHIEU, Monsieur William BRUN à Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Eric DUNIS à Monsieur David MATHIEU, Monsieur Guy EYRAUD à Monsieur Bruno COUDERT, Madame Jocelyne FAISANDIER à Madame Dominique THOLLET, Monsieur Pierre FAYOLLE à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Jean-Benoit GIRODET à Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER à Monsieur Joseph AMPILHAC, Monsieur Philippe RIBEYRE à Monsieur Guy CHOUVET, Madame Isabelle SEON à Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Christelle VALANTIN à Monsieur Frédéric GIMBERT, Madame Ginette VINCENT à Monsieur Roland LONJON, Monsieur Laurent WAUQUIEZ à Monsieur Jean-François EXBRAYAT

Absent(e)s :

Madame Roselyne BEYSSAC, Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Laurent DUPLOMB, Madame Celine GACON, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Jean-François GISCLON, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Alain LIOUTAUD, Monsieur Pierre PAILLER, Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Monsieur Olivier TEYSSIER, Madame Marie-Pierre VINCENT

Secrétaire de séance : Olivier BERTRAND

La séance a été levée à : 21 H 00

Rapporteur : Roland LONJON

La Halle Les Orgues fonctionne selon un principe de bi-saisonnalité : La partie hivernale (mi-octobre à mi-avril) est réservée aux activités de pétanque et de tir à l'arc. La Halle est gravillonnée pendant toute la période pour faciliter la pratique de la pétanque en intérieur. Durant cette période, la Communauté d'agglomération se réserve un « droit de tirage » pour quatre ou cinq événements organisés à son initiative. La partie estivale (de mi-avril à mi-octobre) est destinée à accueillir des manifestations événementielles de type salons, expositions, animations, les organisations privées à caractère promotionnel et commercial mais aussi des organisations portées par la Communauté d'agglomération.

1°) Activités sportives :

Afin d'harmoniser les pratiques sportives de pétanque et de tir à l'arc au sein de l'équipement, il est proposé de supprimer les droits d'entrée pour la pétanque, adoptés lors du conseil du 11 juin 2015.

Ainsi, il est proposé de rendre gratuit et exclusif l'accès à l'équipement pour la pratique de la Pétanque aux horaires d'ouverture et lors de la saisonnalité prévue pour l'ensemble des adhérents et licenciés des clubs de Pétanque de l'Agglomération.

2°) Locations pour pratique événementielle

Il est proposé la grille tarifaire suivante en remplacement de la précédente :

Tarifs	Précédemment en vigueur	Nouvelle proposition
1 jour d'utilisation	1 500 € forfaitaires (fluides inclus)	1 500 € forfaitaires (fluides inclus)
1/2 journée d'utilisation	800 € forfaitaires (fluides inclus)	800 € forfaitaires (fluides inclus)
Forfait week-end (samedi et dimanche hors préparation et démontage)	2 500 €	Forfait deux jours consécutifs (hors préparation et démontage) 2 500 €
Jour de préparation et démontage	20 % du prix de la journée	20 % du prix de la journée
Organisation de manifestations à but non lucratif par les associations locales dont le siège social se situe sur l'Agglomération	70 % des tarifs d'utilisation ci-dessus	70 % des tarifs d'utilisation ci-dessus
Séminaires/congrès, jour supplémentaire au-delà du forfait deux jours	inexistant	1 000 €/jour
Concours de pétanque	Vendredi soir <i>Agglomération / Hors Agglomération</i> 40 € / 75 € Samedi <i>Agglomération / Hors Agglomération</i> 65 € / 100 €	Organisation concours ou compétition sportive : <i>Agglomération / Hors Agglomération</i> 100 € / 200 €
Club House seul	inexistant	Événements associatifs : <i>Agglomération / Hors Agglomération</i> 150 €/jour / 250 €/jour Événements privés : <i>Agglomération / Hors Agglomération</i>

Manifestations avec « entrée payante » :

- Aucune gratuité possible de la location de salle.

Afin d'harmoniser les pratiques locatives de l'ensemble des grands équipements communautaires, il est proposé la suppression des cautions :

- Pétanque et Archers : 1 000 € dans le cadre de l'organisation de tournois,
- Manifestations autres (salons, concerts) : 5 000 €.

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 20/06/2022

A reçu un avis favorable en Commission Tourisme, Culture, Evènementiel et Sport du 14/06/2022

Le Conseil Communautaire :

- APPROUVE la suppression des tarifs droit d'entrée « à la journée » et « cartes saisonnières » de la délibération du 11 juin 2015,
- APPROUVE la mise en place de la gratuité pour les adhérents et licenciés des clubs de pétanque de l'Agglomération exclusivement concernant la pratique libre de la pétanque selon les horaires d'ouverture du lundi au vendredi et en fonction de la saisonnalité en vigueur,
- APPROUVE la suppression des cautions,
- APPROUVE les tarifs de location suivants :
 - 1 jour d'utilisation : 1 500 € forfaitaires fluides inclus,
 - 1/2 journée d'utilisation : 800 € forfaitaires fluides inclus,
 - forfait deux jours consécutifs (hors préparation et démontage) : 2 500 €,
 - jour de préparation et démontage : 20 % du prix de la journée,

Délibération n°45 du 30 juin 2022

- organisation de manifestations à but non lucratif par les associations locales dont le siège social se situe sur l'Agglomération, d'utilisations ci-dessus,
- séminaires/congrès, jour supplémentaire au-delà du forfait deux jours : 1 000 €/jour,

	AGGLOMERATION	HORS AGGLOMERATION
Organisation concours ou compétition sportive	100 €	200 €
Location du Club House seul pour :		
- événements associatifs	150 €/jour	250 €/jour
- événements privés	300 €/jour	400 €/jour

- DÉCIDE que les recettes seront imputées sur les lignes budgétaires correspondantes.

VOTE : UNANIMITÉ

Fait au Puy-en-Velay, le jeudi 30 juin 2022